

Arrêté portant ouverture des registres d'inscription aux épreuves finales du Certificat de Formation Générale Session 2025 des académies de Créteil, Paris et Versailles

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 222-9, D. 332-16 et suivants ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié relatif aux modalités d'attribution du CFG et notamment son article 8;

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Les registres d'inscription aux épreuves finales du certificat de formation générale de la session 2025 sont ouverts **du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 17 janvier 2025 à 16h**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. – A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit poster **au plus tard le vendredi 31 janvier 2025** sa confirmation d'inscription datée et signée (le cachet de la poste faisant foi).

Article 3. – La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 24 septembre 2024

Le directeur du service interacadémique des examens et concours


Frédéric MULLER